

Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 23 décembre 2021 à 20 heures 00, , à la Cafétaria du Centre sportif de Florenville ainsi qu'en distanciel par lien numérique pour les Conseillers communaux et le public**

**Présentiel du Collège aux conditions suivantes :**

*-Respect des distances sociales,*

*-Désinfection obligatoire des mains à l'entrée*

*-Port du masque si les distanciations sociales ne peuvent être respectées.*

**CONVOCAION du CONSEIL COMMUNAL**

**ORDRE DU JOUR**

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 novembre 2021
2. Désignation d'un nouveau délégué communal au sein de l'A.G. de VIVALIA
3. Règlement Général de Police - Zone de Police de Gaume - Adoption
4. Convention d'harmonisation de la guidance PMS des écoles de Fontenoille et Sainte-Cécile à partir du 01.01.2022 - Approbation
5. Le réseau Territoire de Mémoire - Reconduction de la convention de partenariat
6. Avenant à la convention de mise en oeuvre de la concession du camping communal La Rosière - Approbation
7. Clé de répartition de la dotation à la zone de secours - année 2022 - Décision
8. Compte 2020 de Fabrique d'Eglise de Lacuisine - Approbation
9. Budget 2022 - Bibliothèque publique Florenville asbl - Approbation
10. Douzième provisoire Janvier 2022 - Approbation
11. Règlement prime covid pour les grands gîtes 2021 - Approbation

12. Renon location parcelles communales à Florenville et Lacuisine
13. Acquisition et livraison de tarmac - Admission de la dépense
14. Stations d'épuration de Mandelavaux et de Sainte-Cécile - Cession
15. Règlement complémentaire sur la Police de la Circulation Routière - Projet d'arrêté ministériel - Route de la Région Wallonne N85
16. Création d'une passerelle "himalayenne" au-dessus de la Semois - Décisions
17. Rénovation des infrastructures du football de Florenville - Décisions

**Communication(s)**

18. Communication décisions de Tutelle relatives au taux des centimes additionnels et au taux de l'IPP.
19. Communication décision de Tutelle modification budgétaire n°2 du budget 2021
20. Communication décision de Tutelle - Redevances et Taxes

**HUIS CLOS**

21. Enseignement communal - Désignation d'un Directeur à titre définitif à l'école communale de Villers-Devant-Orval - à partir du 15.12.2021
22. Enseignement communal - Désignation d'une Institutrice primaire pour 12 périodes en remplacement d'une Institutrice primaire en congé de maternité - à partir du 16/11/2021
23. Enseignement communal - Désignation d'une Institutrice primaire pour 24 P en remplacement d'une Institutrice primaire en incapacité - à partir du 15.11.2021

**Communication(s)**

24. Prise en charge du traitement d'un Maître de philosophie et citoyenneté sur fond propre pour 2P prestées durant un remplacement du 21.10.2021 au 12.11.2021 inclus

Par le Collège,

La Directrice Générale, Réjane STRUELENS

La Bourgmestre, Caroline GODFRIN

